

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V. 90 Vœu relatif au sujet de la Porte Maillot.

Le Conseil de Paris,

Considérant la volonté de transformer les portes de Paris en places du Grand Paris ;

Considérant que l'atelier Porte Maillot a été initié en 2014 pour permettre des échanges entre toutes les parties prenantes sur une porte d'entrée importante de Paris ;

Considérant le projet d'aménagement de la Porte Maillot qui ambitionne de transformer l'anneau routier existant en une place où piétons et mobilités douces auront la priorité, de part et d'autre de l'axe historique reconstitué ;

Considérant les autres projets dont le projet Éole, le prolongement du T3 et le projet des mille arbres ;

Considérant que le projet comprend aussi l'aménagement d'un nouveau parc public permettant de faire entrer le paysage du bois au cœur de la Porte Maillot ;

Considérant que la délibération 2017 DVD 100-DEVE-DU votée en septembre 2017 prévoit qu'une nouvelle assiette foncière constructible devant le Palais des Congrès soit dégagée et pourrait permettre l'édification d'un immeuble avec des espaces publics le desservant, dont la surface reste à définir, et pour lequel plusieurs options de destinations, non exclusives, peuvent être envisagées ;

Considérant le projet d'extension du Palais des Congrès, qui vise la modernisation de cet équipement majeur de l'attractivité parisienne ;

Considérant la déclaration d'intention sur la mise en compatibilité du PLU Porte Maillot ;

Considérant l'importance d'une concertation large sur le sujet ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que soit mise en place une commission ad hoc qui regroupera les Présidents de tous les groupes ainsi que les Maires des 8^{ème}, 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements afin :
 - d'échanger sur l'aménagement global de la place, la définition et la qualification d'un nouveau paysage harmonieux et d'un lieu de vie animé et attractif ; et
 - d'éclairer la décision sur le projet d'extension du Palais des Congrès, qui s'insère dans l'ensemble formé porte Maillot par le projet Éole, le prolongement du T3 et le projet des mille arbres.